

du 04/03/2010

Nombre	
de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 4 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Mise en location de la Tourre parcelle communale
(du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011)

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER,

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée Municipale rappelle à l'assemblée la location de la parcelle communale dite la Tourre appartenant à la section de Marchastel. Il propose à l'Assemblée de louer cette parcelle et d'en fixer le prix pour la période du 1^{er} Avril 2010 au 31 Mars 2011.

Monsieur Bernard CRUEIZE est intéressé par cette location et loue cette parcelle depuis 2 ans.

Monsieur Bernard CRUEIZE sort de la salle du Conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer cette parcelle à Monsieur Bernard CRUEIZE domicilié à Marchastel 48 260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 200.00 € pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 04/03/2010
et publication ou
notification
le 04/03/2010